

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 10/09/2012

Réception par le Prefet : 10/09/2012

Publication : 14/09/2012



# Conseil Général Haut-Rhin

## Communication

à la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

Séance du vendredi 7 septembre 2012

### COMMUNICATION SOUTIEN AUX LIEUX DE DIFFUSION ET OPERATEURS CULTURELS COMITES DE SUIVI

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-5-7-3 du 07 décembre 2011 relative au Budget Primitif 2012 en faveur du Développement Culturel,
- VU le rapport du Président du Conseil Général.

❖ Donne acte au Président de la communication relative aux Comités de Suivi qui se sont tenus dans le cadre des partenariats entre le Département et :

- ↳ La Passerelle à Rixheim
- ↳ La Ville de Saint-Louis/SEML La Coupole pour le Théâtre la Coupole
- ↳ Le Relais Culturel de Thann

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER